

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2017 À 18 h 30**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 16 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 09 octobre 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Steve BLANCHARD, Sylvie LAVILLE, Christian GOUIN, Stéphane GENAUDEAU, Hervé BOISSON, Véronique FREDERIC et Mariannick LAURINE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**ABSENT EXCUSÉ** : Michel DROUILLARD qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD

Stéphane GENAUDEAU a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Travaux de l'atelier : choix des entreprises
- 02 - Décision modificative 3 (mise en lumière de l'église par le SDEER)
- 03 - Subvention au Comité des Fêtes pour inauguration de l'église
- 04 - Numérisation des actes d'état civil
- 05 - Frais de fonctionnement du gymnase de Jonzac
- 06 - Plateforme béton pour conteneurs à verres
- 07 - Questions diverses

**2017/10/01 - TRAVAUX DE L'ATELIER : CHOIX DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire indique que les plis ont été déposés en mairie et contrôlés par Fabrice MOREAU. Une seule entreprise a soumissionné par lot, soit :

Lot 1 - Gros œuvre	AUGUSTIN	15 986,34 € HT
Lot 2 - Couverture - Zinguerie	GENEAU	11 600,73 € HT
Lot 3 - Menuiseries bois - Serrurerie	BOUGNOTEAU	9 478,72 € HT
Lot 4 - Cloisons - Plafonds - Isolation - Carrelage	E. VALLET	3 527,88 € HT
Lot 5 - Peinture	GEAY PEINTURE	2 391,00 € HT
Lot 6 - Électricité - Chauffage	BERNARD & SUIRE	4 472,00 € HT
Lot 7 - Plomberie	GENEAU	3 435,91 € HT
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>50 892,58 € HT</b>
	Honoraires de maîtrise d'œuvre et coordonnateur SPS	6 610 € HT
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>57 502,58 € HT</u></b>

Soit un total TTC de 69 003,10 €.

Il précise également que ce dossier peut faire l'objet d'une aide financière d'au moins 40 % du Département dans le cadre de la revitalisation des centres des petites communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les devis présentés pour la somme de 57 502,58 € HT, soit 69 003,10 € TTC,
- décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental d'un montant de 40 %, soit 23 001,03 €, dans le cadre du fonds pour la revitalisation des centres des petites communes,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2017/10/02 - DÉCISION MODIFICATIVE 3 (MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE PAR LE SDEER)**

Monsieur le Maire précise que les travaux effectués pour la mise en lumière de l'Église sont pris en charge à 50 % par le SDEER et sont à comptabiliser en opérations d'ordre et que le crédit pour le versement d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes est insuffisant et qu'il convient de voter les crédits suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
21534-041	Réseaux d'électrification	7 687,97 €	
13258-041	Autres groupements		7 687,97 €
21534-041	Réseaux d'électrification	7 687,96 €	
16876-041	Autres établissements publics		7 687,96 €
6574	Subv fonct aux associations	75,00 €	
7381	Taxe addit. aux dts de mutation		75,00 €
	TOTAL	15 450,93 €	15 450,93 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité en dépenses et recettes les crédits ci-dessus.

### **2017/10/03 - SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR INAUGURATION DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire précise que, pour l'inauguration de l'Église, le Comité des Fêtes avait bien voulu réaliser quelques bouchées apéritives et qu'il convient de lui rembourser la somme de 200 € pour les denrées achetées.

À l'unanimité, le conseil municipal vote une subvention complémentaire de 200 € au Comité des Fêtes et charge Monsieur le Maire de procéder au virement.

### **2017/10/04 - NUMÉRISATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL**

À plus ou moins long terme, toutes les communes devront se raccorder au dispositif national COMEDec qui consiste à l'envoi dématérialisé des actes de l'État Civil pour la simplification des démarches administratives et lutter contre la fraude à l'État civil. SOLURIS nous propose la numérisation des actes d'État civil de moins de 100 ans à la date de l'utilisation du logiciel CYAN, soit 1913. De 1913 à 2012, 462 actes ont été enregistrés sur les registres.

La proposition de numérisation, indexation et intégration des actes d'État civil s'élève à 231 € (0,50 € par acte) + 340 € (vérification et intégration) + 49 € (déplacement sur site), soit un total de 620 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de numérisation des actes d'État civil depuis 1913 et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2017/10/05 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE JONZAC**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 21 septembre dernier émanant du SIVOM de Jonzac qui

réclame une participation entre 48 et 58 € pour la fréquentation des installations sportives du gymnase d'un collégien de St-Seurin pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de participer financièrement aux frais de fonctionnement du gymnase de Jonzac et charge Monsieur le Maire de bien vouloir en informer le SIVOM.

### **2017/10/06 - PLATEFORME BÉTON POUR CONTENEURS À VERRES**

La CDCHS nous a informés que de nouveaux conteneurs avec 2 entrées (adaptées aux personnes à mobilité réduite) allaient remplacer les actuels courant mars 2018 et qu'à cet effet il est nécessaire de réaliser une plateforme en béton pour les stabiliser. Un devis a été demandé à un maçon.

### **2017/10/07 - QUESTIONS DIVERSES**

- Bernard GUILLET est contre la fin de limitation de vitesse à 30 Grand'Rue d'Orville.
- Mr et Mme CHANSAC ont procédé au remblaiement du chemin blanc près de l'ancienne gare.
- Chemin du Ruissour à goudronner pour sécuriser le virage.
- Candélabre accidenté QQ15 : le matériel est commandé et devrait être réceptionné d'ici 8 semaines et posé dans 10 semaines.
- Estivales 2018 : le conseil opte pour un concert dans l'Église en août ou septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

### **Signatures :**

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Yves ARCHAMBAUD p/Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURINE	Véronique FREDERIC	